

# Les Actions Gratuites

Un avantage proposé par Air Liquide à tous ses Actionnaires

Air Liquide **attribue régulièrement<sup>(a)</sup> des actions gratuites à tous ses Actionnaires.**

En juin 2022, Air Liquide réalisait sa 31<sup>e</sup> attribution d'actions gratuites, avec pour parité 1 action gratuite pour 10 détenues.

## Faire croître votre nombre d'actions... et donc vos droits au dividende !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'actions gratuites permet de voir **son portefeuille s'étoffer dans le temps**. Outre la distribution d'environ **55 %** de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves<sup>(b)</sup> à **tous ses Actionnaires** sous forme d'actions gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les actions gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

### Effet de la prime de fidélité sur la distribution d'actions gratuites

(voir Fiche Pratique n°3)

Lors de la distribution d'actions gratuites de **juin 2022**, tout Actionnaire qui détenait **100 actions** depuis **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020** :

- si détenues **au porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires** (parité 1 gratuite pour 10 détenues),
- si détenues **au nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **prime de fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires** (parité 1 gratuite pour 10 détenues et + 10 % d'actions gratuites grâce à la prime de fidélité).

### Fraction d'actions

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme correspondant à la **valeur de la fraction d'action** ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », vous sera versée sur votre compte bancaire.

#### Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'actions gratuites de juin 2022

- Un Actionnaire détenait 307 titres en portefeuille. Il a donc reçu **30 actions gratuites** (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et **0,7 rompus**, dits « ordinaires ».
- Parmi ces 307 actions, 205 bénéficiaient de la prime de fidélité : il a donc reçu **2 actions gratuites supplémentaires** (+ 10 % d'actions gratuites soit 1 action gratuite supplémentaire pour 10 actions détenues) et **0,05 rompus**, dits « majorés » car issus de la prime de fidélité.

## Bon à savoir

### VOS AVANTAGES SONT PRÉSERVÉS

Les actions gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **prime de fidélité**, **durée** de détention, droit de **vote**, droit au **dividende**.

L'attribution d'actions gratuites s'opère **compte par compte** et **mode de détention par mode de détention** : il n'y a **pas de fongibilité des rompus**.

Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres ordinaire et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », la non-fongibilité des rompus entraîne que les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle action gratuite supplémentaire.

(a) 10 distributions d'actions gratuites au cours des 20 dernières années.

(b) Parts des résultats nets antérieurs non distribués.